



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Education nationale, jeunesse et sports : personnel

Question écrite n° 621

## Texte de la question

M Pierre Raynal appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports sur la situation des inspecteurs de l'enseignement technique dont les competences sont sans cesse plus nombreuses : 4e et 3e technologiques, renovation des CAP, BEP, presidence des brevets professionnels, mise en place des baccalaureats professionnels, liaison avec les organismes professionnels. En consequence, il lui demande s'il entend relancer la concertation sur les domaines d'action des differents corps d'inspection. Enfin, il souhaiterait connaitre les mesures qu'il compte prendre, pour accroitre substantiellement le nombre de postes d'IEP et pour revaloriser leurs salaires, afin de les mettre en concordance avec leurs responsabilites,

## Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports, demeure attentif a l'evolution de la situation des inspecteurs de l'enseignement technique, notamment a la diversification de leurs missions, induite par les reformes mises en place dans l'enseignement technique et professionnel et l'apprentissage. Bien qu'appelant incontestablement un reexamen approfondi de cette situation - en concertation avec les organisations representatives des personnels en cause - la question soulevee par l'honorable parlementaire doit toutefois prendre place dans une reflexion globale portant sur les divers corps d'inspection du ministere. Sans attendre les resultats de cette reflexion, il est d'ores et deja envisage d'actualiser le statut des inspecteurs de l'enseignement technique pour tenir compte, notamment, de la publication du nouveau statut general des fonctionnaires, comme cela vient d'etre fait pour les corps, de meme niveau indiciaire, des inspecteurs departementaux de l'education nationale (IDEN) et des inspecteurs d'information et d'orientation (IIO). Le projet de decret en cours d'elaboration prevoit un elargissement du recrutement par concours, l'institution d'un tour exterieur et la mise en place d'une formation renouvee. D'autres dispositions favorables aux interesses, tel le remplacement de l'echelon fonctionnel par un 9e echelon banalise, figurent dans ce projet. Enfin des possibilites de detachement dans le corps des inspecteurs de l'enseignement technique paralleles a celles deja prevues dans les corps des IDEN et des IIO devraient permettre d'assurer une plus grande mobilite des personnels d'inspection. Il est rappele que le nouveau statut des personnels de direction des lycees et colleges offre d'ores et deja une possibilite d'acces a ces emplois par detachement aux corps d'inspection et, notamment, aux IET Le projet de budget pour 1989 prevoit la creation de dix emplois d'IET.

## Données clés

**Auteur :** [M. Raynal Pierre](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 621

**Rubrique :** Ministeres et secretariats d'etat

**Ministère interrogé :** éducation nationale, jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 11 juillet 1988, page 2166